

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **16 novembre 2009**, à 20 h à la salle municipale située au 1207, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers(ères) : Claude Lebel, Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 20 h, déclare la séance ouverte et invite chacun des conseillers à se présenter à tour de rôle.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-11-214

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

16 NOVEMBRE 2009, 20 H

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009**
4. **DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**
5. **CORRESPONDANCES**
6. **TRÉSORERIE**
 - 6.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus depuis le dernier conseil (28 septembre 2009)
 - 6.2 Dépôt états comparatifs des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008 et 2009
 - 6.3 Autorisation de dépenses
 - A) FQM : conférences Web
 - B) Carrefour jeunesse-emploi : contribution édition 2010
 - C) Au cœur de Saint-Félix : fête de Noël
 - D) Loisirs Kingsey : subvention municipale
7. **RÈGLEMENTS**
 - 7.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement de taxation pour l'année financière 2010
8. **DOSSIERS EN COURS**
 - 8.1 Signataires : acquisition terrain de la Fabrique
 - 8.2 Vente des immeubles acquis en 2008 lors des ventes pour taxes
9. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 9.1 Changement de signataire à l'institution financière
 - 9.2 Nomination maire suppléant jusqu'au 31 décembre 2009
 - 9.3 Attribution de comité et projets particuliers aux membres du conseil
 - 9.4 Entente service d'entretien du photocopieur Canon IR2200
 - 9.5 Panneaux lumineux
 - 9.6 Contrat déneigement saison 2009-2010
 - 9.7 Appui à la municipalité de Saint-Lucien : modification réglementation circulation lourde
 - 9.8 Signalisation routière, intersection chemin Saint-Jean et chemin des Bouleaux
 - 9.9 Approbation d'emplacement travaux de Bell Canada
 - 9.10 Nomination représentant à la bibliothèque
 - 9.11 Fermeture des bureaux pour la période des fêtes
10. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 10.1 Rapport de la mairesse sur la situation financière
 - 10.2 Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 10.3 Liste des personnes physiques ayant versé certaines contributions électorales
11. **VARIA**
 - 11.1 Financement des travaux rang 9
12. **RAPPORTS DIVERS**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

2009-11-215

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 28 septembre 2009, tel que rédigé.

Adoptée.

4. DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose un procès-verbal de correction relatif au règlement numéro 560 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

5. CORRESPONDANCES

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue a été transmise aux conseillers(ères).

6. TRÉSORERIE

6.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL (28 SEPTEMBRE 2009)

2009-11-216

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses depuis le dernier conseil (28 septembre 2009) soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière soit accepté tel que présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	188 139,10 \$
Taxes	31 411,70 \$
Protection incendie	4 169,20 \$
Permis	410,00 \$
Subventions	137 386,00 \$
Autres revenus	14 762,20 \$
<u>Dépenses</u>	113 155,22 \$
Traitement des élus	8 515,21 \$
Rémunération régulière	15 002,65 \$
Rémunération incendie	3 128,19 \$
Rémunération élections	3 593,24 \$
Factures déjà payées	48 846,50 \$
Factures à payer	34 069,43 \$

Adoptée.

6.2 DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU 1^{ER} JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2008 ET 2009

La directrice générale / secrétaire-trésorière remet à chaque membre du conseil des états comparatifs des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008 et 2009. La mairesse dépose lesdits états à la séance.

6.3 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) FQM : CONFÉRENCES WEB

2009-11-217

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la

municipalité aux conférences Web «Mieux comprendre le budget de sa municipalité avant de l'approuver» et «Faire respecter nos règlements municipaux : pourquoi et comment?» les 18 novembre et 2 décembre prochain, au coût de 50,00 \$ plus les taxes applicables pour chaque inscription.

Adoptée.

B) CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI : CONTRIBUTION ÉDITION 2010

CONSIDÉRANT QUE les organismes Carrefour Jeunesse-emploi fonctionnent par comté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey fait partie du comté de Richmond;

EN CONSÉQUENCE,

2009-11-218

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de participer à l'Édition 2010 du Trio-étudiant Desjardins pour l'emploi offert par Carrefour Jeunesse-Emploi de Richmond. La contribution financière étant fixée à 400 \$.

Adoptée.

C) AU CŒUR DE SAINT-FÉLIX : FÊTE DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière provient d'un organisme de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE l'activité proposée est accessible à tous les enfants de 0 à 12 ans de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette activité est d'ordre culturel et social;

EN CONSÉQUENCE,

2009-11-219

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière au montant de 500,00 \$ à l'organisme Au cœur de Saint-Félix, pour la fête de Noël des enfants de 0 à 12 ans qui aura lieu le 13 décembre 2009.

Adoptée.

D) LOISIRS KINGSEY : SUBVENTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Kingsey inc. ont présenté une facture relative à la tonte de la pelouse de leurs terrains;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas versé de subvention forfaitaire pour les dépenses courantes de l'organisme en 2009;

EN CONSÉQUENCE,

2009-11-220

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 2 635,00 \$ à l'organisme Loisirs Kingsey inc. afin qu'il acquitte la facture présentée pour la tonte de pelouse.

Adoptée.

7. RÈGLEMENTS

7.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010

Un avis de motion est donné par le conseiller MARTIN CHAINEY pour l'adoption prochaine du Règlement concernant la taxation pour l'année financière 2010. Ledit règlement portera notamment sur la fixation des taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2010, de même que les conditions de perception et les tarifs pour les biens et services divers.

8. DOSSIERS EN COURS

8.1 SIGNATAIRES : ACQUISITION TERRAIN DE LA FABRIQUE

2009-11-221

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer les contrats pour l'acquisition des terrains cédés par la Fabrique de Saint-Félix à la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

QUE le mandat sera confié à Me Marc-André Joyal.

Adoptée.

8.2 VENTE DES IMMEUBLES ACQUIS EN 2008 LORS DES VENTES POUR TAXES

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture des rapports d'ouverture des soumissions pour la vente des immeubles acquis en 2008 lors des ventes pour taxes.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

IMMEUBLE SITUÉ CHEMIN DES DOMAINES

Vendredi le 6 novembre 2009

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Joëlle Cardonne, mairesse
Myriam Francoeur et Daniel Beaudoin, citoyens

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission immeuble situé chemin des Domaines »

IMMEUBLE SITUÉ CHEMIN DES DOMAINES	Daniel Beaudoin	
Prix offert	300,00 \$	

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

IMMEUBLE SITUÉ RANG 5

Vendredi le 6 novembre 2009

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Joëlle Cardonne, mairesse
Myriam Francoeur et Daniel Beaudoin, citoyens

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission immeuble situé Rang 5 »

IMMEUBLE SITUÉ RANG 5	3390853 Canada inc.	
Prix offert	1 000,00 \$	

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la vente des immeubles acquis en 2008 lors des ventes pour taxes et énumérées dans le «Rapport de l'ouverture de soumission, immeuble situé chemin des Domaines» et «Rapport de l'ouverture de soumission, immeuble situé rang 5» du 6 novembre 2009;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faite pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

2009-11-222

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de vendre l'immeuble situé sur le chemin des Domaines à Monsieur Daniel Beaudoin au montant de 300,00 \$.

QUE la vente est faite sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur, donc sans garantie contre les vices cachés;

QUE la différence entre la garantie de soumission et la vente totale devra être effectuée par chèque visé, mandat poste, traite bancaire ou argent comptant au moment du transfert de l'immeuble;

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de vente avec Monsieur Daniel Beaudoin, les frais étant aux frais de l'acheteur.

Adoptée.

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation municipale de l'immeuble situé sur le rang 5 est de 13 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que le montant offert lors de la soumission et l'écart entre l'évaluation municipale est trop élevé;

EN CONSÉQUENCE,

2009-11-223

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de refuser la soumission de la Compagnie 3390853 Canada inc. pour l'immeuble situé sur le rang 5.

Adoptée.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE À L'INSTITUTION FINANCIÈRE

2009-11-224

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient les représentantes de la municipalité à

l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentantes exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La directrice générale / secrétaire-trésorière ou toute autre personne désignée par résolution du conseil municipal exercera les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de la mairesse, ou en son absence du maire suppléant ET de la directrice générale / secrétaire-trésorière.

QUE cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

Adoptée.

9.2 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2009

2009-11-225

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer le conseiller Douglas Beard maire suppléant, jusqu'à la séance du conseil de janvier 2010.

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Drummond pour l'informer que le maire suppléant agit également comme substitut du maire au conseil de la MRC conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale dans les municipalités lorsque requis.

Adoptée.

9.3 ATTRIBUTION DE COMITÉS ET PROJETS PARTICULIERS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Madame la mairesse nomme les conseillers responsables des divers comités et les fonctions qu'ils occuperont. Il est à noter que la mairesse fait partie d'office de tous les comités et pourra, à sa discrétion, y assister ou non.

Relations de travail	Louis Lachapelle Gilles Choquette
Sécurité publique	Martin Chainey
Voirie	Douglas Beard
Environnement	Claude Lebel Martin Chainey Louis Lachapelle
Loisirs	Douglas Beard
Bibliothèque	Claude Lebel Gilles Choquette

Politique familiale	Ginette Bouchard Claude Lebel
CCDC <i>Comité consultatif développement communautaire</i>	Ginette Bouchard
CCDD <i>Comité consultatif développement domiciliaire</i>	Louis Lachapelle Martin Chainey Claude Lebel
CCDÉIR <i>Comité consultatif développement économique, industriel et récréotouristique</i>	Gilles Choquette Louis Lachapelle Claude Lebel
CCU <i>Comité consultatif en urbanisme</i>	Ginette Bouchard
OMH <i>Office municipal d'habitation</i>	Martin Chainey

9.4 ENTENTE SERVICE D'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR CANON IR2200

2009-11-226

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de notre entente de service d'entretien du photocopieur Canon IR2200 avec Mégaburo, et ce, aux conditions énoncées dans l'entente.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente avec Mégaburo, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

9.5 PANNEAUX LUMINEUX

Le conseiller Martin Chainey se propose afin de trouver un nouveau responsable pour le panneau lumineux.

9.6 CONTRAT DÉNEIGEMENT SAISON 2009-2010

CONSIDÉRANT la demande verbale de Monsieur Éric Guyon à l'effet de transférer ses contrats de déneigement à une tierce compagnie ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a tenté à plusieurs reprises de contacter Monsieur Guyon pour fixer une rencontre avec ce dernier et les membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'aucun retour d'appel n'a été effectué de la part de Monsieur Guyon;

EN CONSÉQUENCE,

2009-11-227

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir, par courrier enregistré, une lettre à Monsieur Guyon à l'effet qu'aucune modification ne sera apportée aux contrats de déneigement en vigueur.

Adoptée.

9.7 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN : MODIFICATION RÈGLEMENTATION CIRCULATION LOURDE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Lucien désire modifier la réglementation relative à la circulation lourde sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE leur projet de règlement a été transmis à la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey pour étude;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Lucien doit obtenir un appui des municipalités limitrophes pour pouvoir procéder à la modification de sa réglementation;

EN CONSÉQUENCE,

2009-11-228

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet de modification du règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils de la municipalité de la Paroisse de Saint-Lucien.

Adoptée.

9.8 SIGNALISATION ROUTIÈRE, INTERSECTION CHEMIN SAINT-JEAN ET CHEMIN DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a modifié sa réglementation concernant la circulation des camions et des véhicules outils en septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE cette modification a comme effet d'augmenter la circulation des véhicules lourds à l'intersection du chemin Saint-Jean et du chemin des Bouleaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de s'assurer de la sécurité des usagers de la route à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE,

2009-11-229

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'installer la signalisation routière requise afin que l'intersection du chemin Saint-Jean et du chemin des Bouleaux soit un «4 arrêt» obligatoire.

Adoptée.

9.9 APPROBATION D'EMPLACEMENT TRAVAUX DE BELL CANADA

2009-11-230

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les emplacements indiqués sur le plan transmis pour la relocalisation de la ligne de téléphone et de télécommunication de Bell Canada sur la route 255 Nord et le rang 7.

Adoptée.

9.10 NOMINATION REPRÉSENTANT À LA BIBLIOTHÈQUE

2009-11-231

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer le conseiller, Monsieur Claude Lebel, représentant du Conseil municipal et Madame Pauline Roy, responsable de la bibliothèque.

Adoptée.

9.11 FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

2009-11-232

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les bureaux municipaux seront fermés à compter de 16 h le mardi 22 décembre 2009 jusqu'au mardi 5 janvier 2010 inclusivement.

Adoptée.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Madame la mairesse dépose à la table du conseil son rapport de la situation financière de la municipalité conformément à l'article 955 du Code Municipal dont copie sera publiée dans la prochaine édition du journal Le Félix.

10.2 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La mairesse, JOËLLE CARDONNE, les conseillers (ères) CLAUDE LABEL, DOUGLAS BEARD, GINETTE BOUCHARD, MARTIN CHAINEY, LOUIS LACHAPELLE et GILLES CHOQUETTE déposent au conseil municipal leur déclaration d'intérêts pécuniaires respective.

10.3 LISTE DES PERSONNES PHYSIQUE AYANT VERSÉ CERTAINES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES

Madame la mairesse, JOËLLE CARDONNE, les conseillers, DOUGLAS BEARD, MARTIN CHAINEY, LOUIS LACHAPELLE et GILLES CHOQUETTE déposent au conseil municipal leur liste respective des personnes ayant versé certaines contributions électorales pour les élections municipales du 1^{er} novembre dernier, tel qu'exigé par la Loi sur les élections et les référendums du Québec.

Les conseillers (ères) CLAUDE LABEL et GINETTE BOUCHARD ne déposent aucune liste puisqu'ils ont été élus par acclamation et n'ont reçu aucune contribution.

11. VARIA

11.1 FINANCEMENT DES TRAVAUX RANG 9

CONSIDÉRANT QUE le budget approximatif, pour la réalisation des travaux dans le rang 9, était de 128 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réels s'élèvent à 143 000 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2009-11-233

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'affecter au surplus accumulé un montant supplémentaire de 15 000 \$, plus les taxes applicables, pour financer les travaux de drainage et d'asphaltage sur le rang 9.

Adoptée.

12. RAPPORTS DIVERS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu sur leurs comités respectifs.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2009-11-234

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à
20 h 50.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*La mairesse, par la signature du présent document, approuve toutes les résolutions
et n'exerce pas son droit de veto.*